S.J.M. DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 79 rue Sadi Carnot – 59129 AVESNES-LES-AUBERT
533 848 495 RCS DOUAI

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 19 mars, à 10 heures,
Au domicile du gérant,

Monsieur Frédéric RAOUT, associé unique de la société SJM DISTRIBUTION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

La société **FF CONSEILS ET AUDIT**, Commissaire aux Comptes, dûment convoquée, est absente.

L'associé unique a pris les décisions ci-après, concernant les points suivants :

- **Transfert du siège social ; modification corrélative des statuts,**
- **Modification de l'intitulé du Titre IX des statuts, et suppression des articles 35 à 38,**
- **Pouvoir pour les formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter du 19/03/2024, le siège social d'AVESNES-LES-AUBERT (59129), 79 bis rue Sadi Carnot, à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 207 rue Jean Jaurès.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 207 rue Jean Jaurès. »

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide de modifier l'intitulé du Titre IX des statuts en « NOMINATION DU PREMIER GERANT », et de supprimer les articles 35 à 38.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Frédéric RAOUT
Associé Unique

fn